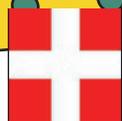


Commune
adhérente



Parc
naturel
régional
de Chartreuse



St-Pierre d'Entremont Savoie

le mot du maire

Les clefs de la Tour

Bulletin n°19
Décembre 2012

Bulletin municipal

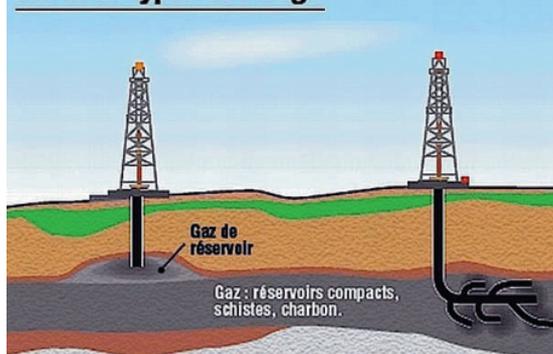


LES GAZ DE SCHISTE : PAS UN MIRACLE MAIS UN CAUCHEMAR

Le 23 novembre dernier, le comité syndical du Parc de Chartreuse s'est positionné contre toute exploration, recherche, expérimentation d'exploration ou d'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels (dits gaz et huiles de schiste) sur son territoire, à l'instar de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Le conseil municipal s'est lui aussi positionné contre les gaz de schiste le 29 mai dernier, en soutien à la commune de La Biolle, directement concernée par trois demandes de permis de recherche. Miracle ou cauchemar, les gaz de schiste suscitent la controverse. Aux États-Unis, leur exploitation crée des emplois et contribue à l'indépendance énergétique du pays. Alors, pourquoi rejeter cette source d'énergie ?

Premièrement, l'exploitation du gaz de schiste peut provoquer des pollutions d'eau souterraines et de surface par les produits

Les deux types de forage



CONVENTIONNEL

Réservoirs faciles d'accès par le biais d'un forage vertical.

NON CONVENTIONNEL

Les gaz sont piégés dans des couches accessibles uniquement par un forage horizontal.

chimiques utilisés et des dégâts environnementaux locaux, en fonction des techniques utilisées, d'accidents ou de défauts d'étanchéité. Les grandes quantités d'eau nécessaires à la fracturation hydraulique (1) puis à l'extraction entrent en compétition avec d'autres usagers, agricole en particulier. L'atteinte aux paysages peut constituer une difficulté majeure tant en zone de forte densité urbaine que dans les régions peu peuplées, touristiques ou remarquables. Au final, qui s'engagera à remettre tout en état quand les puits de gaz seront épuisés ? Et sera-t-il possible de le faire ? D'ores et déjà, à Longmont (Colorado), les habitants consultés par référendum ont approuvé à 59% l'interdiction de l'exploiter des gaz de schiste sur leur territoire. Les 500 000 dollars investis par les compagnies gazières dans une campagne de mailing et de publicité ne les ont pas convaincus de l'innocuité de cette technique.

Deuxièmement, rejeter les gaz de schiste c'est éviter de perpétuer un système à bout de souffle, les énergies fossiles ont servi au développement depuis 150 ans, ce n'est plus le cas. Et on sait ce qu'il en coûte à notre

planète en matière de réchauffement climatique. Même si des moyens d'exploitation moins polluants pouvaient voir le jour, le bilan carbone du gaz de schiste reste celui du charbon, ce n'est pas l'avenir. Choisir les gaz de schiste, c'est éviter de regarder sérieusement vers les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'énergie la moins chère est d'abord celle que l'on ne consomme pas. Les moyens mis sur les gaz de schiste ne le seront pas sur d'autres voies.

Nous avons besoin de réinventer notre système. L'énergie est indéniablement au centre de toute société humaine. Les déplacements, l'industrie, l'agriculture, le logement, l'aménagement du territoire, etc, les choix faits dans ces domaines ont des conséquences sur les besoins en énergie et les moyens de la produire.

Partout en France, de nombreuses collectivités, en particulier des communautés de communes, actionnent le levier de l'efficacité énergétique et celui de la production d'énergie renouvelable. L'enjeu incontournable de la transition énergétique plaide pour une montée en puissance de cette compétence. La future communauté de communes « Cœur de Chartreuse » n'a pas choisi d'en faire une priorité. Gageons qu'une fois constituée, elle saura s'impliquer dans ce domaine.

(1) La fracturation hydraulique est la seule technique actuelle permettant d'exploiter le gaz de schiste. Elle consiste à fracturer les roches du sous-sol en injectant à très haute pression de l'eau mélangée à du sable et à des produits chimiques, afin de faire jaillir le gaz.

Brigitte BIENASSIS

CAMPING MUNICIPAL LE COZON : Bilan de la saison 2012

Saviez-vous que certains campeurs viennent depuis plus de 30 ans ? C'est vous dire combien notre camping est apprécié !! Les campeurs y aiment l'accueil, le calme, le cadre, la proximité des commerces, les activités alentour, les bons produits du terroir... Cette année malgré un mois de juillet très moyen (pour ne pas dire pourri !) la fréquentation du camping a été bonne, nos deux agents d'accueil et d'entretien, Marc et Gillian Mumford ont contribué par leur gentillesse et leur souci de « perfection » aussi bien de l'accueil que de l'entretien des locaux à ces bons résultats.



ACTUALITES - VIE DU VILLAGE

LES CONSEILS DE HAMEAUX DE L'AUTOMNE

Pour la 10^{ème} fois en 5 ans, les conseils de hameaux se sont réunis courant octobre. Une occasion encore de partager avec l'ensemble des habitants (résidences principales, secondaires, commerçants) les chantiers en cours et à venir sur notre commune. Cet automne, le sujet commun traité dans chacun des 5 conseils de hameaux était « l'Eau dans tous ses états ». Carmen De Jong, chercheuse à l'université de Savoie, a présenté la géologie du massif de la Chartreuse, le fonctionnement hydrologique de notre commune sous fond de changement climatique puis ont été abordés le schéma directeur de l'eau potable et celui de l'assainissement. Vous pouvez tous participer à ces conseils de hameaux et soulever des sujets d'intérêt général ... Prochain rendez-vous au printemps 2013 ...

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le SCOT est la nouvelle appellation des anciens Schémas Directeurs, sorte de super-PLU, traitant de la destination des sols à l'échelle d'un territoire et non pas seulement d'une commune. Une fois approuvé, ce document d'urbanisme acquiert une valeur réglementaire, c'est-à-dire qu'il devient opposable aux tiers et obligent les Plans Locaux d'Urbanisme du périmètre qu'il couvre à se mettre en conformité avec ses dispositions. Notre commune dépend du SCOT de l'Avant-Pays Savoyard, en cours d'élaboration depuis 2008 et dont la mise en application doit intervenir dans le courant de l'année prochaine. Les principaux objectifs de ce futur document sont :

- infléchir le déséquilibre fonctionnel du territoire, fortement polarisé par Chambéry, c'est-à-dire essayer de répondre en interne aux différents besoins de la population en matière d'emploi, d'équipements, de services, de loisirs...
- maîtriser une consommation foncière excessive, issue d'une forte dynamique démographique, et qui risque d'aboutir à une destructuration des paysages naturels et de l'activité agricole.

La mise en œuvre de ces objectifs à l'échelle du territoire de l'Avant-Pays conduira inévitablement à un contrôle drastique des surfaces constructibles inscrites dans les différents Plans Locaux d'Urbanisme.



SYNDICAT DES EAUX DU THIERS :

un répit pour nos bassins

La facturation de l'eau potable des bassins communaux ne s'appliquera pas dans l'immédiat. Grâce aux réclamations insistantes des communes concernées, l'Agence de l'Eau a finalement accepté d'appliquer un taux de redevance bien plus faible que celui habituel. Grâce à cette décision, le syndicat du Thiers accepte de ne pas facturer l'eau des bassins au tarif de base de l'eau potable. Il y met trois conditions :

- installer des compteurs sur chaque bassin (c'est déjà le cas dans notre commune)
- s'engager à fermer les bassins en cas de besoin (pénurie d'eau), ce que nous pratiquons déjà
- s'engager à réduire à termes la consommation totale d'eau potable de ces fontaines (réflexion à engager bassin par bassin).



Bassin de St Mème

Déclaration Attestant Achèvement et Conformité des Travaux (DAACT)

La DAACT est un document qui permet de signaler à l'administration (la municipalité) l'achèvement des travaux et la conformité de la construction par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée (Permis de Construire ou d'aménager, Déclaration Préalable de Travaux...). Cette déclaration doit obligatoirement être effectuée une fois que les travaux sont terminés. Le déclarant s'engage sur la conformité des travaux lorsqu'il dépose la déclaration. Lorsqu'elle l'estime nécessaire, l'administration peut procéder au contrôle sur place des travaux réalisés, dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception de la déclaration. Passé ce délai, l'administration ne peut plus contester la conformité des travaux. Si l'administration constate une anomalie, elle peut mettre en demeure le titulaire de l'autorisation d'y remédier en effectuant les travaux nécessaires ou lui demander de déposer une demande d'autorisation modificative. Si la régularisation de l'anomalie est impossible, elle peut aller jusqu'à imposer la démolition de la construction.

ERDF - COMMENT ÊTRE PREVENU EN CAS DE COUPURE PROGRAMMEE ?

ERDF améliore la qualité des réseaux. A l'occasion de travaux de maintenance, des coupures peuvent affecter la desserte en électricité de votre logement.

Vous souhaitez être informé de ces coupures par mail ou SMS. Connectez-vous sur <http://www.erdf-prevenance.fr/>,

saisissez le point de livraison (référence à 14 chiffres apparaissant sur votre facture, commençant par 196) et indiquez votre adresse mail et n° de téléphone portable. Vous recevrez un message vous indiquant le jour et l'heure de coupure prévue. Vous pourrez alors vous organiser en conséquence.

Avant la mise en place de ce dispositif, ERDF informait par courrier tous les abonnés concernés en cas de coupure programmée. Dorénavant, ERDF réserve l'information "courrier" aux seuls abonnés "professionnels". La mairie continuera d'afficher ces informations sur les panneaux des hameaux.

LES PROJETS

Tout d'abord un petit rappel : l'historique intégral et précis se trouve sur le site de la commune et sur les "Clés de la Tour" en plus des diffusions effectuées auprès de l'ensemble des habitants et des enfants de l'école.

Le point au 5 décembre 2012 : Les travaux sont un peu perturbés par les conditions climatiques, cependant

- la toiture est heureusement en place, restera à mettre en place les onduleurs et à les raccorder aux panneaux photovoltaïques,
- le préau : structures prêtes à recevoir les platelages du sol. La toiture et auvents en attente de la couverture définitive et de la verrière,
- reconstruction des dalles : pare-vapeur posé, poutres commandées pour la réfection des planchers (livraison 2ème semaine de décembre). Une fois les planchers en place le menuisier effectuera la pose et le remplacement des fenêtres endommagées. Les étais extérieurs des pignons resteront en place jusqu'à la fin de la reconstruction des dalles.

CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE

Comme il a été répété depuis juin, l'ensemble des travaux de reconstruction et de poursuite du chantier en général font l'objet d'un contrôle renforcé. Comprenant les inquiétudes de certains, les élus, le maître d'oeuvre et les organismes de contrôle mettent évidemment la priorité absolue sur la sécurité du bâtiment.



Façade SUD du bâtiment

REHABILITER LES APPARTEMENTS DES BANDET POUR DES LOGEMENTS SOCIAUX PLUS CONFORTABLES

En 1970, après la fermeture de l'école des Bandet, le conseil municipal alors en place, désireux d'utiliser ce bâtiment devenu vacant, avait décidé de créer cinq gîtes touristiques en location saisonnière. Les logements furent donc aménagés et meublés en conséquence. Aujourd'hui, alors que les logements ont changé de vocation et sont maintenant loués à l'année, leur aménagement est à repenser. Le projet de réhabilitation se précise. L'étude menée par LM Archis, maître d'oeuvre, a permis de trouver les solutions s'avérant réalisables sur ce bâtiment, techniquement et financièrement.

L'essentiel des travaux consisterait à isoler le bâtiment, isolation thermique par l'extérieur, ainsi qu'une isolation phonique entre les deux niveaux, afin d'apporter aux locataires du lieu, un plus grand confort. Les menuiseries seraient changées et un chauffage plus performant installé. Un des logements au rez de chaussée serait aménagé pour recevoir une personne à mobilité réduite. Le montant de cette réhabilitation est estimé à 245 000 Euros HT. Les travaux pourraient débuter courant 2013, il est prévu de les réaliser "bâtiment occupé".



REHABILITATION DE LA MAISON HERMESENDE : SECURITE ET CONFORT

Comme annoncé dans les précédents numéros des Clefs de la Tour, un des derniers gros chantiers du mandat porte sur la réhabilitation en profondeur des locaux associatifs situés dans les deux étages du bâtiment Notre-Dame. Cette "Maison Hermesende" va connaître dans les prochains mois d'importants travaux de mise aux normes de sécurité et de confort (électricité, cloisons et plafonds coupe-feu, peintures, menuiseries, plomberie, façade, gardes-corps extérieurs...), s'inscrivant dans le prolongement de l'aménagement de la

salle Notre-Dame en 2008 et de la cour haute l'année dernière. Le montage financier est bouclé, le maître d'oeuvre a été retenu début juillet et l'avant-projet validé en novembre. La Déclaration Préalable est aujourd'hui à l'instruction, préfigurant un lancement des appels d'offre au début de l'année prochaine. Dès que les entreprises seront retenues, les associations utilisant les locaux seront réunies. Si aucun obstacle administratif ne vient retarder le dossier, les travaux devraient être achevés avant l'été.

QUOI DE NEUF SUR LES ROUTES ?

Le programme de travaux sur les voiries est maintenant terminé. Il a concerné :

- la sortie des Vincent (VC1) : 100 m avec mur de soutènement et glissière
- au Curié (VC15) : les 170 derniers m en enrobé et deux tronçons en sous bois
- l'extrémité de la VC25 jusqu'au lotissement Gentianes : 330 m d'enrobé
- le chemin à St Mème d'en haut : 60 m de bi couche
- la VC17 entre les Varvat et Chez Tardy : 3 reprises d'affaissement de chaussée
- le parking des Varvat : 360 m² d'enrobé, panneaux et marquage au sol



Parking des Varvat



Sortie des Vincent

Le montant total de ces travaux est de 168320 € TTC. Si on intègre les travaux de réfection des chemins ruraux dégradés suite aux pluies diluviennes de janvier, les glissières de sécurité à Roche Veran et la Fracette, la sécurisation de la route des Ciseaux et celle de la route des Buis suite à l'éboulement, l'investissement se monte à 215000 € TTC.

Citoyenneté et environnement

Démarche développement durable

L'équipe municipale s'est réunie pour débattre des actions que nous pourrions mettre en place dans ce cadre ; chacun a évoqué les domaines qui lui paraissaient importants, beaucoup ont insisté sur la dimension « sociale » du développement durable d'autres sur l'aspect protection de l'environnement et des espèces végétales et animales certains, enfin, sur l'aspect économie d'énergie. Chaque secteur d'intervention de la commune a été évoqué et pour chacun des axes de progrès ont été abordés. C'est ainsi que nous avons mis en place une « veille sociale » destinée à

repérer les personnes en difficulté sur la commune et à les aider dans la mesure de nos moyens. Des réunions sont prévues avec les employés pour systématiser l'approche développement durable, chacun dans son domaine. Nous essaierons d'impliquer les habitants le plus possible, en fonction de leurs centres d'intérêt. Nous devons rencontrer des techniciens du Parc pour discuter de l'aide (méthodologique et autres) qu'ils peuvent nous apporter. Nous avançons à petits pas mais nous avançons !



COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Encore une belle collecte cette année : avec 235 kg de denrées, c'est presque autant que l'an dernier. Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette réussite.

En 2011, les 97 banques alimentaires ont distribué 89000 tonnes de denrées (équivalent à 291 millions d'euros) à 5100 associations et organismes sociaux. Ainsi tout au long de l'année, environ 750 000 personnes ont pu bénéficier de cette aide alimentaire représentant l'équivalent de 178 millions de repas.

La "PASSE MONTAGNE" passera chez nous

La traditionnelle "Passe Montagne" aura lieu le dimanche 20 janvier 2013. Départ du parcours à la Salle La Chartreuse (en Isère), puis chemin des Mules, Teppaz, les Vincent, Grattier, Varvat, le Cirque de St Même, Saint Même, Quelques 600 personnes étant attendues, il est certain que nos villages vont être très animés. Un effort particulier va être fait pour l'organisation des parkings afin de libérer un peu les centres bourgs pour la clientèle de nos commerces et les visiteurs de passage. Vous êtes volontaire pour donner un coup de main à l'organisation générale de l'évènement : appeler l'AADEC au 04 79 65 84 03.

PLAN DE CIRCULATION DES VEHICULES A MOTEUR SUR LES CHEMINS RURAUX



Comment concilier les différents usages des chemins ruraux, assurer leur conservation, la préservation du milieu naturel et garantir la tranquillité des riverains ? Telle est l'ambition du plan de circulation que toutes les communes des parcs régionaux devraient avoir mis en place depuis quelques années. C'est pourquoi la Commune souhaite s'engager dans sa réalisation. Avec le Parc de Chartreuse, une réunion publique sera organisée dans le 1er trimestre 2013, afin d'expliquer ce qu'est un plan de circulation, et la démarche pour le construire. L'ONF, les chasseurs, les utilisateurs de quad ou moto tout terrain, les randonneurs et autres usagers des chemins ruraux sont cordialement invités à y participer. Cette réunion permettra de constituer le groupe de travail qui pilotera l'opération. Le plan de circulation devra être validé par le Conseil Municipal avant son entrée en vigueur.

**JOYEUSES
FETES**

ETAT CIVIL MARIAGE

Vasiliki MARKAKI et Damien LOTHE se sont mariés le 6 octobre 2012
Céline STUMPF et Romain FOURCY se sont mariés le 13 octobre 2012



DECES

Anne-Marie CHATEL est décédée le 1er novembre 2012

AGENDA

CONSEIL MUNICIPAL : 18 décembre 2012 - 22 janvier 2013 - 19 février - 26 mars
Assemblée Générale de Création de l'Association Syndicale Autorisée : 5 janvier 2013
(pour le projet de construction de routes et pistes forestière aux Lanches des Claret)

Horaires de la Mairie : Accueil du public lundi, mercredi, samedi, de 9h à 12h - Accueil téléphonique du lundi au samedi de 9h à 12h au 04 79 65 81 33 - Permanence du maire le samedi de 9h à 11h

Urgence en dehors des horaires d'ouverture : 06 99 60 68 62

Web : <http://www.saintpierredentremont.org/savoie/> - **courriel** : contact@saintpierredentremont.org